



POLYNESIE FRANCAISE

Ministère en charge de l'économie

Code des débits de boissons

DEMANDE DE DEROGATION HORAIRE A L'OCCASION D'EVENEMENTS EXCEPTIONNELS DE PORTEE INTERNATIONALE

(Art. A 120-7 II du code des débits de boissons)

**La demande doit parvenir au moins 15 jours avant la date de l'évènement sous
peine d'irrecevabilité**

I IDENTITE DU DEMANDEUR ¹

Pour une (ou des) personne(s) physique(s) :

Nom de naissance :

Nom de naissance :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Nom d'usage :

Nom d'usage :

Prénom :

Prénom :

Prénom :

Pour une personne morale (le cas échéant) :

Lorsque la personne qui effectue la demande n'est pas le représentant légal, transmettre un justificatif de son habilitation.

Nom(s) et prénom(s) du représentant légal ²:

Qualité du représentant légal ³:

¹ Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom(s) en capitales

² L'identité du demandeur doit correspondre à celle du représentant légal mentionné sur la licence de débit de boissons

³ Notamment (non limitatif) :

- Gérant(s) de la SARL, de l'EURL, de la SNC
- Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS
- Directeur général ou directeur général délégué de la SA

III ENGAGEMENTS

- Je certifie l'exactitude des informations figurant dans la présente demande⁴.
- Je suis informé(e) que les dérogations horaires pour des événements exceptionnels de portée internationale prévue au II de l'article A. 120-7 du code des débits de boissons peuvent être délivrées dans la limite de trois dérogations par an et par débit de boissons.
- Je suis informé(e) que cette dérogation est accordée sous réserve de la **diffusion en direct de cet évènement** au sein de l'établissement dans lequel est exploité le débit de boissons
- Je suis informé(e) que la dérogation couvre le temps effectif de la diffusion en direct de l'évènement augmenté d'une période d'une heure à compter de la fin de sa diffusion.
- Je suis informé(e) que la dérogation susceptible d'être accordée devra faire l'objet d'un affichage au sein de l'établissement à côté de la licence de débit de boissons.

Fait à _____, le _____

Signature du (ou des) demandeur(s) ou de son représentant légal :

IV AVIS DU MAIRE

Cette section doit avoir impérativement été complétée avant envoi du dossier à la DGAE ou à la circonscription concernée.

Commune concernée par la demande :

Avis du maire de la commune concernée :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

DATE - SIGNATURE - TAMPON

⁴ La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal)

Motif de l'avis défavorable :

Les données à caractère personnel collectées par la Direction générale des Affaires économiques (DGAE), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des débits de boissons. Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public de la DGAE, en matière économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'article A. 120-7, II du code des débits de boissons.

Les données indiquées dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires. A défaut la DGAE ne pourra satisfaire à votre demande. Elles sont à destination de la cellule des activités et professions réglementées de la DGAE conformément à l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « Direction générale des Affaires économiques ». Elles sont conservées Elles sont conservées pendant deux ans à compter de la décision de l'administration.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, aux adresses suivantes :

Direction générale des Affaires économiques BP 82 – 98 713 Papeete TAHITI

Tél. : (+689) 40 50 97 97

Fax : (+689) 40 50 97 79

Courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf

Pour des questions sur vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes :

DPO, au Service de l'Informatique de la Polynésie française (SIPF),

BP 4574 98 713 Papeete

Courriel : dpo@administration.gov.pf

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés